

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

22/12/2022

Dossier complet le :

22/12/2022

N° d'enregistrement :

F09322P0384

1. Intitulé du projet

Défrichement de 3.9623 ha de parcelles boisées pour plantation de parcelles de vignes, en partie en AOC "Côtes de Provence", et d'oliveraies, en agriculture biologique

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SC Château Angueiroun

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Eric DUMON

RCS / SIRET

7 8 3 | 0 4 5 | 5 1 1 | 0 0 0 1 2

Forme juridique

SC

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie : 47 Sous-catégorie : a)	Défrichement en vue de la reconversion des sols en vignes et oliviers portant sur une superficie de 3.9623 hectares, inférieure à 25 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de parcelles boisées afin de planter de nouvelles parcelles de vignes et d'oliviers

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de défricher des parcelles boisées pour y cultiver des parcelles de vignes et d'oliviers, en agriculture biologique et selon le cahier des charges HVE, en restanques

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Défrichage. La coupe sera réalisée manuellement et les bois évacués.

Dessouchage et préparation de terrain. Le dessouchage sera réalisé à la pelle mécanique et les souches seront évacuées.

Terrassement, sans apport de terre extérieure à la parcelle considérée. Mise en forme en restanques, en suivant la morphologie du relief.

Préparation classique pour la plantation de vigne : rippage puis labour

Plantation de vigne.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les vignes seront plantées après une préparation classique des terres : rippage puis labour, afin d'extraire les racines des arbres.

Le terrain sera mis en forme sous la forme de restanques, dans la continuité des parcelles de vignes cultivées à proximité.

L'écartement des rangs de vignes sera de 2,3 m et l'écartement des pieds sur le rang de 1m.

Les vignes seront cultivées en Agriculture Biologique et selon le cahier des charges HVE.

Les bordures de la parcelle seront maintenues enherbées et un couvert végétal sera maintenu une majeure partie de l'année, dans le respect des cahiers des charges auxquels nous souscrivons.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement auprès de la DDTM

Déclaration de plantation auprès des Douanes

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
830190000G0976 : 0,0546 ha	3,9623 ha
830190000G0977 : 0,0614 ha	
830190000G0978 : 3,8231 ha	
830190000G1115 : 0,0233 ha	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

L'Angueiroun
83230 BORMES-LES-MIMOSAS

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 6 ° 1 8 ' 3 1 " 16 Lat. 4 3 ° 0 8 ' 4 2 " 22

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

BORMES-LES-MIMOSAS

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type II "Maures Littorales" (voir annexe 6_1)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bormes-les-Mimosas est une commune littorale. Le projet est éloigné de la côte de plus de 3 kms.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Se situe à plus de 750m à l'Est de la Zone Humide du Barrage du Trapan (identifiant 83CGLVAR0476)
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bormes-les-Mimosas a un PPRI approuvé lié à la présence du Batailler et de La Vieille, approuvé le 20 novembre 2000, éloignée de la zone à défricher. Pas de PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet se situe à plus de 750m de la limite nord du site inscrit "Cap des Bormes" (93183052) et à 2km à l'Ouest du site inscrit "Village de Bormes et abords" (93183032).
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. Le projet se situe à plus de 700m de la limite nord du site classé "Le Cap Benat et le DPM correspondant"(93C83041).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement lié à la mise en place de l'irrigation, comme pour les parcelles de vignes voisines
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans apport de terre extérieure à la parcelle considérée
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase de travaux, perturbations ponctuelles et sur un court laps de temps, liés à l'intervention des machines. Le projet est situé en zone de sensibilité très faible pour la Tortue d'Hermann (voir annexe 6_2).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone à défricher est considérée comme de l'espace agricole (zone Ai et A, voir annexe 7) dans le dernier PLU approuvé (08/06/2022) de Bormes-les-Mimosas .
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le projet limite au contraire les risques incendies par effet "coupe-feu" des cultures
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux du projet : circulation d'engins pour sortir les grumes. Les espaces remaniés par les travaux seront remis en état. Pendant la phase d'exploitation : circulation normale d'engins agricoles pour les travaux de conduite du vignoble et de l'oliveraie
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Pendant la phase de travaux, la circulation d'un camion grumier générera du bruit mais il n'y a pas d'habitation à proximité immédiate du chantier et ces sources de bruit seront très ponctuelles et limitées dans le temps.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, l'usage des sols a déjà une destination agricole sur le PLU (zones Ai et A)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Il n'y a pas connaissance d'autres projets pouvant se cumuler à ce projet de défrichement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le défrichement sera réalisé en dehors des périodes de reproduction de la faune sauvage et en dehors de la période à risque fort d'incendie.

Toute la parcelle ne sera pas défrichée, il va y avoir le maintien de terrains boisés sur lesquels sont présents des anciennes restanques. Une partie en limite de la parcelle sera également laissée sans défrichement. Des habitats favorables (restanques) seront laissés pour la faune. Les espaces remaniés pour la durée des travaux seront remis en état.

Les cultures de vignes et d'oliviers qui seront implantées seront pratiquées en AOC Côtes-de-Provence, en Agriculture Biologique et selon le cahier des charges HVE, ce qui permettra de réduire l'impact sur l'environnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement concerne environ 4 ha. Les impacts sur le paysage sont faibles car l'aspect paysager actuel ne sera pas changé (terrains boisés, restanques, dans la continuité de parcelles de vignes). Le projet s'intégrera avec les parcelles voisines actuellement cultivées. Des zones seront laissées en bois, avec la présence de restanques et l'exploitation des vignes sera conduite en agriculture biologique, selon le cahier des charges HVE, avec maintien de bandes enherbées. La préservation de ces zones favorisera le maintien des habitats naturels et le développement de la faune et de la flore locale. La mise en culture diminuera aussi le "risque incendie" dans le vallon. Nous estimons que ce projet aura un impact faible sur l'environnement et qu'il n'est pas nécessaire de la soumettre à une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
ANGUEIROUN_Annexe_1_Cerfa_14734_03.pdf ANGUEIROUN_Annexe_2_Carte_GeoportailSituation.pdf ANGUEIROUN_Annexe_3_Photographies.pdf ANGUEIROUN_Annexe_4_Carte_PlanProjet.pdf ANGUEIROUN_Annexe_5_Carte_GeoportailOrthophoto.pdf ANGUEIROUN_Annexe_6_1_Carte_ZNIEFF_A3.pdf ANGUEIROUN_Annexe_6_2_Carte_Environnement_EspeceMenacee_A3.pdf ANGUEIROUN_Annexe_7_Carte_Urbanisme_PLU_A3.pdf ANGUEIROUN_Annexe_8_ListeParcellesCadastrales.xlsx

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BORMES-LES-MIMOSAS

le, 21/12/2022

Signature



CHÂTEAU ANGUEIROUN
1077 chemin de l'Angueiroun
83230 BORMES LES MIMOSAS
Tél : 04 94 71 11 39 - Fax : 04 94 71 75 51
Siret : 783 045 511 00012 - Ape : 0121Z
Tva intracommunautaire : FR 51783045511
mail : contact@angueiroun.fr

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

